



Avoir droit ou non à un plan de départ?

Par **julietteD**, le **09/03/2016** à **23:40**

Je pige depuis 31 ans, et très régulièrement, comme journaliste pigiste pour un grand magazine qui ouvre un plan de départs volontaires. Je souhaiterais profiter de l'occasion pour partir. Puis-je prétendre aux mêmes droits qu'un journaliste salarié en CDI?

Par **P.M.**, le **10/03/2016** à **09:34**

Bonjour tout d'abord,
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel mais je pense que vous pourriez obtenir la requalification de votre emploi en CDI suivant par exemple l'[Arrêt 13-25476 de la Cour de Cassation](#)...